

En 2021, moins d'entrepreneurs ont perdu leur emploi

L'association GSC et la société Altares dévoilent la 6ème édition de l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs. En 2021, 28 835 chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle, une diminution de 13,1 % par rapport à l'année 2020.

Temps de lecture : minute

16 mars 2022

Pour la deuxième année consécutive, les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire pour protéger les sociétés françaises ont profité au maintien en emploi des entrepreneurs. En 2020, 33 189 chefs d'entreprise avaient perdu leur activité, marquant une diminution de 31,4% par rapport à l'année 2019. La tendance s'est poursuivie en 2021, puisque 28 835 chefs d'entreprise ont subi une liquidation judiciaire, soit une diminution de 13,1 % par rapport à 2020. C'est ce que révèle l'association GSC et la société Altares, qui dévoilent la 6^{ème} édition de l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, affichant le taux le plus bas de perte d'emploi des entrepreneurs depuis sa création.

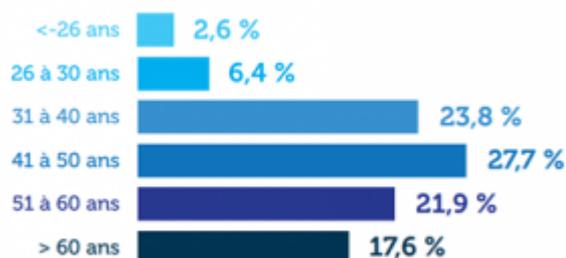
Rester prudent

L'Observatoire, qui fonde son travail sur les données et chiffres de liquidations judiciaires publiées par le Tribunal de Commerce, reste tout de même prudent. " *Le soutien de l'Etat continue de produire ses effets pour aider les entreprises à maintenir la tête hors de l'eau. Nous n'avons pas été confronté au raz-de-marée des faillites redouté*, explique Anthony Streicher, président de l'association GSC, par voie de communiqué. *Néanmoins, les chefs d'entreprises devront faire face à de nouvelles*

menaces, conséquences de la guerre en Ukraine et il convient d'être particulièrement prudent pour l'avenir. (...) Si le chiffre d'affaires n'est pas au rendez-vous en 2022 pour certains chefs d'entreprise, le paiement des reports de cotisations sociales accordés pendant la crise du Covid-19 ou le début des remboursements des prêts PGE pourraient mener à des situations dramatiques. Notre devoir est de continuer à accompagner ces chefs d'entreprise et de les inviter à anticiper ces situations ".

En 2021, ce sont les chefs d'entreprise dits " seniors " qui ont été le plus concernés. En effet, l'âge médian des chefs d'entreprise touchés est de 47,5 ans. La crise économique a particulièrement touché ceux pour lesquels le rebond professionnel sera plus difficile, plus d'un tiers d'entre eux ayant plus de 50 ans (10 655 dirigeants). Notons aussi une forte augmentation de pertes d'emploi pour les jeunes chefs d'entreprise de moins de 26 ans : ils sont 706 à avoir perdu leur activité professionnelle en 2021, soit un bond de 49,9% sur un an.

Tranche d'âge des chefs d'entreprise



1 823 chefs d'entreprise n'ont pas répondu à cette question.
Soit base de calcul : 27 012

En ce qui concerne les typologies d'entreprises concernées par les liquidations judiciaires en 2021, il faut souligner que les entrepreneurs à la tête de petites structures de moins de 3 salariés représentent plus des trois quarts des pertes d'emploi en 2021. Le recul le plus fort observé concerne les entreprises de plus de 50 salariés, cette situation faisant suite à une forte hausse l'année précédente : 214 étaient

concernées en 2020 contre 131 en 2021 (-38,8 %). Si 10 512 entreprises enregistraient un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros, 232 sociétés concernées déclaraient un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros.

Les secteurs les plus représentés en matière de perte d'emploi des entrepreneurs sont ceux de la construction, avec plus de 6 700 pertes d'emploi, et du commerce (5 906). La situation dépeinte dans le secteur du bâtiment est expliquée dans l'Observatoire par les pénuries de main d'oeuvre et de matières premières dont a souffert ce marché. Le domaine du service est également fortement touché, puisque près de 4 000 entrepreneurs y ont perdu leur emploi. Les aides mises en place par l'Etat ont permis aux secteurs de la restauration et de l'hébergement de résister en 2021.



À lire aussi

Se divertir, se confier... Comment faire face à la pression en tant qu'entrepreneur

Article écrit par Heloïse Pons